

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 27 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DFA 53** Individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget supplémentaire pour l'exercice 2016.

**M. Julien BARGETON, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération des 14, 15 et 16 décembre 2015 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2016 ;

Vu la délibération des 29, 30 et 31 mars 2016 arrêtant la décision modificative d'investissement de la Ville de Paris pour 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission ;

Délibère :

Les montants votés par mission au budget supplémentaire d'investissement pour l'exercice 2016 sont individualisés par autorisations de programmes telles que recensées dans les tableaux annexés à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**